

**Convention cadre de partenariat entre  
le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,  
le Comité National Olympique et Sportif Français  
et l'association Esprit de Service France.**



# **Convention cadre de partenariat entre le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le Comité National Olympique et Sportif Français et l'association Esprit de Service France.**

Établie entre les soussignés :

Le ministère de Ville, de la Jeunesse et des Sports représenté par Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des sports

Ci-après désigné «le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports »

Le Comité National Olympique et Sportif Français, représenté par Denis Masseglia, président

Ci-après désigné « le CNOSF »

L'association Esprit de Service France, représentée par Xavier Quérat-Hément, président de l'association Esprit de Service France

Ci-après désigné «Esprit de Service France»

## **Préambule**

---

Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le CNOSF et Esprit de Service France reconnaissent les principes suivants au cœur de leurs missions et leur engagement respectifs :

- Excellence, respect, amitié, rigueur et bienveillance constituent des valeurs au cœur de l'engagement individuel et collectif des personnes tant dans le sport que dans l'expérience de la citoyenneté et du service.
- Leviers d'innovation par excellence, le sport et les services sont des moteurs de croissance et de compétitivité.
- Le sport contribue à la performance économique et sociale, notamment par les emplois qu'il génère à l'instar de l'univers des services, principal créateur d'emploi en France.
- Le sport et les services jouent un rôle sociétal majeur par le développement de la qualité des relations et le renforcement du vivre ensemble.
- Le sport constitue un ressort essentiel au développement du bien-être et de l'épanouissement des personnes et des collectifs, tant dans les sphères privée, publique que professionnelle.

Considérant ces principes partagés, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le CNOSF et Esprit de Service France souhaitent, conjointement et dans le respect de leurs champs de compétences respectifs, favoriser et promouvoir à la fois la pratique d'activités physiques et sportives, contribuer au succès des grands événements sportifs – notamment par la mobilisation des acteurs de l'écosystème des services, et par la qualité de l'accueil, de l'hospitalité et de l'expérience de service offerte aux participants et aux visiteurs - afin de renforcer le rayonnement international et le développement économique de la France, de ses territoires et de ses entreprises de service.

## **Objet de la convention**

---

La présente Convention a pour objet :

- D'instituer un dialogue régulier entre le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le CNOSF et Esprit de Service France
- De définir des champs de coopération et de favoriser des projets à mener en commun, notamment au travers de la valorisation des grands événements sportifs, de la qualité de l'accueil, de l'hospitalité et du service, et de l'économie de la filière Sport française en général, tant en France qu'à l'étranger.

## **Un dialogue permanent**

---

Dans le cadre de la politique de la Ville et du sport français se fondant résolument sur l'engagement individuel et collectif dans la qualité de la Relation à l'Autre et à la Société, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le CNOSF et Esprit de Service France s'engagent à organiser des échanges réguliers afin d'instaurer un dialogue formel et informel pour :

- Echanger sur les politiques de la Ville et du Sport en France et en Europe dans la mesure où elles impactent les entreprises.
- Faciliter les contacts et développer les relations entre le monde sportif et les acteurs du monde des services.
- Formuler d'éventuelles propositions communes aux autres acteurs du sport, du monde du service et des collectivités territoriales.

## **Les champs de coopération**

---

La pratique sportive associative s'inscrit dans le parcours citoyen. Elle contribue à l'apprentissage du vivre ensemble, des règles sportives, au respect d'autrui, à l'engagement associatif et professionnel. L'activité physique et sportive accessible à tous est un vecteur de cohésion sociale. Elle participe à donner le sens de l'excellence au travers du goût de l'effort physique et mental, élément essentiel d'une future hygiène de vie, et donc de santé, bénéficiant directement à la collectivité et à la compétitivité des entreprises. Au travers des valeurs qui la caractérisent, la pratique du sport permet de renforcer l'engagement individuel et collectif dans la qualité de la relation de service.

Les passerelles entre le monde du service et le mouvement sportif ainsi renforcées permettront une complémentarité des contributions des acteurs à la réussite des grands événements sportifs tant dans les dimensions sportives et citoyennes, que de performance économique et sociétale.

- **Développer les comportements d'accueil, de respect et d'engagement de service en phase avec les valeurs de l'Olympisme**
  - Exemple : former les jeunes des clubs sportifs à la pratique de l'accueil de l'autre et au rendre service
- **Innover dans l'expérience vécue dans le cadre des grands événements sportifs**
  - Cartographier et imaginer des parcours visiteurs innovants et émotionnels (exemple : définir les signatures relationnelles de chaque événement), notamment par la mise en œuvre des démarches de design de service
  - Innover au travers de solutions de service sport & annexe à l'événement (exemple : travaux sur le design de service expérientiel)
  - Encourager l'innovation au service du sport en développant la coopération entre les labs de services, la recherche et les entreprises.
- **S'appuyer sur l'engagement d'experts du service au sein des entreprises**
  - Apporter des réponses opérationnelles aux problématiques connexes à l'événement sportif lui-même (sécuriser, éduquer, former, innover, ...)
- **Valoriser l'excellence de service à la Française**
  - Exemple : intégration dans les dossiers de candidature aux grands événements une spécificité « Service Accueil »
- **Promouvoir la mise en œuvre d'actions co-construites dans le cadre :**
  - d'une offre spécifique ;
  - du programme du CNOSF;
  - de l'opération « Sentez-vous sport »;
  - des projets autour des grands événements sportifs;
  - des différents challenges sportifs promotionnels ;
  - d'un accompagnement par exemple, de Fédération sur un GESI (par exemple : les Championnats du Monde de handball ou de hockey en 2017, ...) sur sa réflexion en matière d'accueil, tourisme et services ;
  - d'un accompagnement par exemple, d'une collectivité sur une réflexion autour de la valorisation de son territoire via les services et le sport (exemple Ile de France avec PARIS2024) ;
  - de la sensibilisation des entreprises du sport à l'expertise de ces acteurs ;
  - d'une mission sociale avec d'autres bureaux du Ministère comme le développement des comportements d'accueil des jeunes par exemple.
  - etc.
- **Promouvoir le sport dans l'entreprise**
  - Mener des réflexions communes pour encourager la pratique d'une activité physique et sportive afin d'améliorer le bien-être et la santé des salariés ;
  - Renforcer les liens entre les associations sportives et les entreprises de service.

- **Renforcer l'accompagnement des sportifs de haut niveau**
  - Développer l'employabilité des sportifs de haut niveau dans le domaine des services, notamment par la formation, via l'élaboration de doubles projets sportifs et professionnels, le co-développement, l'accueil en entreprise ;
  - Favoriser l'emploi des athlètes au cours et postérieurement à leur carrière sportive.
- **Participer aux travaux de la filière économie du Sport**
  - Proposer des sujets d'études d'intérêt partagé à l'Observatoire de l'Economie du Sport ;
  - Participer aux travaux des commissions de la filière sport ;
  - Faire travailler les spécialistes de l'expérience client sur les problématiques identifiées dans le cadre de la Filière Sport.

De son côté, le Ministère des Sports et le CNOSF s'engagent à promouvoir les actions de l'association Esprit de Service France dans le cadre de leurs démarches avec les entreprises.

### **Le suivi de la Convention**

---

Un Comité de pilotage national sera réuni au moins une fois par an et selon les besoins partagés, pour suivre et évaluer la mise en œuvre de la présente Convention cadre et des partenariats qui en résultent, et établir un programme d'actions prioritaires annuel. Ce Comité est composé de représentants du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, du CNOSF et d'Esprit de Service France. Des personnes ressources et/ou expertes pourront au besoin y être associées.

Dans le cadre de la Convention, les signataires s'engagent à communiquer avec les médias ensemble ou après que l'action de communication aura reçu l'aval de tous.

### **La durée de la Convention**

---

La présente Convention est signée pour une durée d'une année à compter de la signature des présentes et est tacitement reconductible. Elle peut être résiliée par l'une des Parties, sous la forme d'un courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard deux mois avant la date anniversaire de la signature de la présente Convention.

La présente Convention est soumise au droit français.

Fait à Paris, en trois exemplaires

Le 4 avril 2016

Le président Esprit de Service  
France



Xavier Quérat-Hément

Le ministre de la Ville, de la  
Jeunesse et des Sports



Patrick Kanner

Le président du Comité National  
Olympique et Sportif Français



Denis Masseglia